

4 | Stratégie de pêche active

Thon listao de l'océan Indien



Autorité de gestion :

Commission des thons de l'océan Indien

Année d'adoption :

2016

Objectifs de gestion :

- Maintenir un stock à des niveaux capables de générer le RMD, tel que défini par les facteurs environnementaux et économiques applicables
- Utiliser une règle d'exploitation pour maintenir le stock au niveau cible ou au-dessus et dans tous les cas, bien au-delà de la limite

Points de référence :

- **Point de référence de déclenchement/seuil** : 40 % de B_0
- **Point de référence limite** : 20 % de B_0
- **Points de référence de sécurité** : 10 % de B_0

* B_0 = Taille du stock en l'absence de pêche

Stratégie de pêche :

La règle d'exploitation actuelle devrait être étendue pour devenir une stratégie de pêche complète en 2023 ou 2024.

Caractéristiques de la règle d'exploitation:

- **Type** : basée sur un modèle
- **Cycle de gestion** : 3 ans
- **Données** : estimations issues de l'évaluation des stocks de la biomasse du stock reproducteur (B_{curr}), biomasse du stock non pêché (B_0), taux d'exploitation à l'équilibre (E_{targ}) permettant le maintien du stock à B_{targ}
- **Mesure de gestion** : quota
- **Règle d'exploitation** : réduire les captures de manière linéaire du niveau seuil ($0,4 B_0$) au niveau de sécurité ($0,1 B_0$). Aucune capture sous le niveau de sécurité, sauf pour la pêche de subsistance
- **Autre** :
 - Limite de capture maximale : 900 000 tonnes
 - Évolution maximale du quota : 330 %

Résultat :

D'après l'évaluation de 2020, le stock n'est pas dans un état surpêché ni touché par la surpêche. La biomasse du stock reproducteur actuel est estimée à 0,45 B_0 , soit plus que le point de référence cible. Toutefois, l'absence de clé d'attribution a entraîné un dépassement de jusqu'à 30 % du TAC fixé par la règle d'exploitation chaque année depuis son adoption. Ces dépassements devraient se poursuivre jusqu'à ce qu'une répartition du quota soit formalisée. Le TAC a augmenté de presque 10 % pour la période 2021-2023, pour atteindre 513 572 tonnes, car le stock de thon listao reste productif, probablement en raison de conditions environnementales favorables.

Liens :

Résolution 16/Q2 sur des règles d'exploitation pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI (<https://iotc.org/cmm/resolution-16Q2-harvest-control-rules-skipjack-tuna-iotc-area-competence>)